Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-0112102026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
01/12/10/2026

Objet de la délibération
Désignation des représentants de la commune dans les commissions intercommunales - Suite

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du : 14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune dans les commissions intercommunales - Suite

Le conseil municipal,

Vu la liste et les règles de composition des Commissions thématiques Intercommunales adoptées par délibération du 28 mai 2026 du Conseil communautaire,
Vu que la commune de Plouray dispose d'un siège par commission, conseiller communautaire ou municipal,
Vu les délibérations n°02/07/07/2026 et n°01/24/08/2026 portant désignation des représentants de la commune dans certaines commissions intercommunales,

Vu les candidatures,

Le Conseil Municipal décide :

1) en complément de la délibération sus-visée, de nommer les représentants suivants :

• **Commission Finances et mutualisations** :
M. Damien ABREU

• **Commission Economie** :
M. Sébastien BELLEC

2) En l'absence de candidats ce jour, de reporter la désignation du représentant à la commission suivante :
• Déchets et économie circulaire.

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT